

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Retiré

N° CF978

AMENDEMENT

présenté par

Mme Mercier, M. Leseul, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti,
 Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 13

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 36 :

Date de première immatriculation	Micro-hybride	Hybride rechargeable non	Hybride rechargeable	Électrique
En 2022 ou 2023	Aucun abattement	Aucun abattement	Exonération	Exonération
En 2024	Abattement de 100 kg	Abattement de 100 kg	Abattement de 200 kg	Exonération
Du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026	Abattement de 100 kg	Abattement de 100 kg	Abattement de 200 kg	Exonération
Du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026	Abattement de 100 kg	Abattement de 100 kg	Abattement de 200 kg	Abattement de 600 kg
En 2027	Aucun abattement	Aucun abattement	Abattement de 100 kg	Abattement de 600 kg
À compter du 1er janvier 2028	Aucun abattement	Aucun abattement	Aucun abattement	Abattement de 600 kg

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser le régime des exonérations et abattements applicables aux véhicules hybrides.

Le nouveau tableau introduit une trajectoire différenciée selon les catégories de motorisation, fondée sur leur performance environnementale réelle. Il maintient une exonération ciblée et transitoire pour les véhicules électriques et hydrogène, tout en organisant une sortie progressive de l'exonération au profit d'abattements proportionnés, exprimés en kilogrammes, à compter du second semestre 2026.

S'agissant des véhicules hybrides, le dispositif opère un resserrement du soutien fiscal. Les véhicules micro-hybrides et hybrides non rechargeables, dont les gains environnementaux sont limités, ne bénéficient plus que d'abattements temporaires, puis sortent progressivement de tout avantage fiscal, à partir de 2027 pour un nouveau véhicule immatriculé. Les véhicules hybrides rechargeables feraient l'objet d'un abattement réduit en 2027 avant son extinction en 2028.